

RÉSEAU LIÉGEOIS D'AIDE ET DE SOINS EN ASSUÉTUDES (RELIA)

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU
COMITÉ DE PILOTAGE DU 08 DÉCEMBRE 2011**

Présent(e)s :

BOLEN Pierre-Yves – SPW - Namur
CLAREMBAUX Christine – Siajef (Revers asbl) - Liège
FIEVET Adrien – Plan de cohésion social de la Ville de Liège - Liège
GUSTIN Frédéric – PFPL/RELIA – Liège
KARLER Kristel – Cabinet de Madame Tillieux - Namur
KLINKHOMMER Gwenaëlle – PFPL - Liège
LIBON Cédric – CAP FLY – Liège
LOTTIN Morgane – Fondation privée TADAM - Liège
LOTTIN Thierry – Clinique Notre Dame des Anges - Glain
MAISSE Laurent – Plan de prévention de la Ville de Liège - Liège
MARTIN Michel – PFPL – Liège
PINTO Emmanuel – ISoSL, Unités hospitalières - Liège
POLLERS Sophie (+ procuration d'Éric Adam) – GAP^{PP} - Flémalle
PONTHIR Annick – STAGH – Grâce-Hollogne
RIGO Christine – Nadja - Liège
SOFFRITTI Singrid – Seraing 5 - Seraing
VAN RUSSELT Jacques – ALFA – Liège
VAN DE MOORTELE Michèle – Thaïs - Liège

Excusé(e)s :

ADAM Éric - CHR de la Citadelle - Liège
BERTHOLET Christel – SISD – Liège – Huy – Waremme
BOLLETTE Philippe – Start/Mass - Liège
HUMBLET Dominique – Nadja - Liège

Absent(e)s :

JACOB Bernard – AIGS, Les Lieux-Dits – Herstal
JACQUES Christian – FLAMG – Liège
LEGRÈVE Christian – IGL Maisons Médicales – Liège
PÉTRÉ Léon – APPL – Liège
PIRARD Bérengère – La Teignouse – Comblain-au-Pont
VANDORMAEL Luc – AIGS - Vottem

Secrétariat :

Frédéric Gustin – PFPL/RELIA

- **Accueil des participants**

Les membres du Comité de pilotage ont le plaisir d'accueillir Emmanuel Pinto qui représente les unités hospitalières assuétudes d'ISO SL. Un tour de table est organisé afin que chaque membre puisse être identifié.

- **Approbation du projet de procès-verbal du 29 septembre 2011**

Les précisions souhaitées sont apportées pour que le projet de procès-verbal de la réunion du Comité de pilotage du 29 septembre 2011 soit approuvé. Le document corrigé accèdera donc au statut de procès-verbal de la réunion du Comité de pilotage du 29 septembre 2011.

- **Présentation du Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Liège (A. Fiévet)**

Vu que l'ordre du jour de cette réunion est très chargé, F. Gustin propose de reporter ce point à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du Comité de pilotage du RELIA afin de permettre à A. Fiévet de présenter le Plan de cohésion sociale de la Ville de Liège dans de bonnes conditions.

Divers :

- **Zone 4 – une fusion est-elle envisageable ?**

F. Gustin rapporte qu'il a été contacté par des représentants de la zone 4 (arrondissements de Huy et de Waremme). Il rappelle qu'il avait déjà été contacté par ces mêmes représentants, *in illo tempore*, pour envisager les possibilités éventuelles de rapprochement entre la zone 4 et la zone 5. Il précise que ce rapprochement est théoriquement possible (voir décret 2009) dans la mesure où la zone 4 et la zone 5 font partie du territoire de la Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise asbl. Il demande aux membres du Comité de pilotage s'ils ont une position particulière vis-à-vis de cette possibilité. Par ailleurs, F. Gustin indique qu'une crainte de la part des représentants de la zone 4 est que leur territoire soit peu pris en compte au sein du RELIA. Il demande quelles sont les garanties que le RELIA pourrait offrir aux représentants de la zone 4 si l'on se dirigeait dans cette direction ?

J. Van Russelt estime qu'il est tout à fait envisageable de créer des groupes de travail dévolus à des problématiques locales. Au niveau gestion, il estime que des problèmes peuvent se présenter. Toutefois, il estime que la PFPL pourrait tout à fait employer des travailleurs et détacher une personne pour animer des réunions locales. Par ailleurs, pour répondre au besoin du territoire, il estime tout à fait légitime d'ouvrir le RELIA aux arrondissements de Huy et de Waremme. Accueil drogue fournit déjà des stocks de seringues en région hutoise. On pourrait dès lors réfléchir à ces problématiques au sein du RELIA.

S. Pollers estime qu'il est prématuré d'élargir le réseau RELIA aux arrondissements de Huy et de Waremme dans la mesure où elle estime que le RELIA est une boîte vide qu'il conviendrait de remplir avant d'aller plus avant.

J. Van Russelt estime qu'il ne faut pas attribuer les trois ou quatre ans d'immobilisme aux associations. Le contexte a changé et un travail significatif a été réalisé pour permettre à la Plate-Forme de porter l'organisation du réseau.

S. Soffritti souligne que l'idée des zones est bien de territorialiser les réseaux. Toutefois, Seraing est proche de certaines communes de l'arrondissement de Huy. Il semble utile de développer des collaborations et de mieux communiquer avec des voisins aussi proches.

L. Maisse demande si ce n'est pas justement la FEDITO Wallonne qui a pour rôle de permettre et faciliter les échanges entre les zones décrites dans le décret. Par ailleurs, il relève que le territoire du RELIA est déjà très étendu.

S. Soffritti indique qu'en effet, il y a déjà de nombreux sujets à aborder dans notre zone.

C. Libon indique que cela peut-être un objectif à long terme.

Th. Lottin estime qu'il faut prendre en compte le projet 107 « Fusion Liège ». Ce projet nous invite à préparer dès maintenant le rapprochement des zones 4 et 5.

Les membres du Comité de pilotage du RELIA suggèrent d'inviter une délégation des représentants de la zone 4 pour évaluer leurs attentes vis-à-vis du RELIA. F. Gustin invitera ces représentants lors de la prochaine réunion du Comité de pilotage.

- Représentation du RELIA au sein de l'Observatoire Liégeois des Drogues (OLD)

L. Maisse rappelle que l'Observatoire Liégeois des Drogues organise une plate-forme intersectorielle où se concertent notamment des médecins, des pharmaciens, des policiers et des magistrats. Lorsque le groupe de coordination et de valorisation du réseau médico-psycho-social « groupe toxicomanie » existait encore, le docteur Figiel le représentait à l'OLD. Il apparaît que ce groupe devrait être remplacé par le RELIA. L. Maisse demande dès lors si F. Gustin peut représenter le RELIA au sein de l'OLD. F. Gustin demande si le Dr Figiel pourra continuer à participer aux réunions de l'OLD dans ce cas. L. Maisse indique que bien évidemment le Docteur Figiel pourra continuer à participer aux réunions de l'OLD. Dans ce cas, F. Gustin estime que cela doit être possible si les membres du Comité de pilotage le souhaite.

Les membres du Comité de Pilotage souhaitent que F. Gustin représente le RELIA au sein de l'OLD.

- OLD et échange de seringues

L. Maisse rappelle que l'Observatoire Liégeois des Drogues coordonne également les quatre comptoirs fixes d'échange de seringues et l'échange de seringues réalisé par les éducateurs de rue. Il propose que le groupe technique du dispositif d'échange de seringues devienne un sous-groupe du RELIA.

J. Van Russelt rappelle qu'il avait proposé cela il y a quatre ans. L. Maisse indique qu'avant ce groupe était géré par Modus Vivendi. Il a ensuite été géré par l'Observatoire Liégeois des Drogues. L. Maisse propose de préparer une convention entre le RELIA et l'Observatoire Liégeois des drogues concernant l'organisation de ce groupe.

F. Gustin estime, en effet, légitime de formaliser un accord de collaboration entre ces deux instances dans la mesure où d'une part, il ne s'agit pas de concurrencer des initiatives très bien menées ailleurs et d'autre part, qu'il s'agit bien entendu d'une préoccupation du RELIA. F. Gustin propose d'élaborer une convention ou un accord de collaboration avec L. Maisse et de soumettre le résultat de ce travail au Comité de pilotage du RELIA et à la Ville de Liège.

- **Budget du RELIA**

Vu que l'année 2011 se termine, S. Soffritti souhaite obtenir quelques informations quant à l'utilisation du budget dévolu au RELIA. En effet, il semblait qu'il restait une petite somme disponible une fois déduits les frais liés au salaire du coordinateur et les frais de fonctionnement.

J. Van Russelt estime également qu'il est légitime que le Comité de pilotage du RELIA puisse avoir un droit de regard sur l'utilisation du subsidé. Il rappelle que M. Martin s'y était d'ailleurs engagé.

F. Gustin interpellera la coordination et le Bureau Exécutif de la PFPL à ce sujet.

- **E-Newsletter – site**

F. Gustin indique qu'il a réalisé une proposition de newsletter électronique pour le RELIA, conformément au plan d'actions qui avait été déposé en janvier dernier. Il projette cette newsletter et demande si les membres du Comité de Pilotage souhaitent mettre en place des procédures voire un comité de censure avant l'envoi de cette newsletter et des éventuelles newsletters suivantes.

Les membres du Comité de pilotages estiment qu'il s'agit d'une bonne idée. F. Gustin indique que s'il faut un accord préalable à l'envoi des newsletters, il ne se contentera pas d'un simple « qui ne dit mot consent ». Les membres du Comité donnent le feu vert à F. Gustin pour envoyer les « Relia's News », et ce jusqu'à nouvel ordre.

- **(11h00) Réflexion quant à l'adhésion éventuelle à la FEDITO wallonne : accueil de Madame Kristel Karler (Cabinet de Madame la Ministre Eliane Tillieux) et de Pierre-Yves Bolen (directeur ff au SPW)**

Les membres du Comité de pilotage accueillent Monsieur Bolen et de Madame KARLER. Un tour de table est organisé afin de permettre à nos invités d'identifier tous leurs interlocuteurs.

P.-Y. Bolen souligne d'emblée que d'un point de vue administratif, la fédération des réseaux et des services est reconnue dans le cadre du décret du 30 avril 2009, notamment dans l'article 18 et 19. Il estime qu'il est très important d'avoir un dialogue avec l'ensemble des services. Il souligne également qu'il s'agit d'un texte qui a été voté par le Parlement et qu'il ne s'agit en aucun cas d'un quelconque copinage !

L' Art. 18. §1er. précise les missions de la fédération :

- la concertation entre ses membres en vue de promouvoir et de soutenir la qualité des activités ;
- la représentation des réseaux et des services de manière collective ou, lorsque ceux-ci en font la demande, de manière individuelle ;
- le développement d'échanges et de réflexions entre ses membres et de la participation à l'information et à la sensibilisation de ceux-ci ;
- l'établissement de liens avec d'autres fédérations de même objet.

Par ailleurs, l'appel à la reconnaissance d'une fédération a été publié au *Moniteur*. Il s'agit bien d'un appel public. Or, seule la Fédito Wallonne a répondu à cet appel.

La reconnaissance est d'une durée de quatre ans. Elle est renouvelable. Lorsque la fédération est reconnue, elle se soumet à l'évaluation organisée annuellement par le Gouvernement.

Le Conseil wallon de la santé a rendu un avis positif le 20 mai 2011. Cet avis a été transmis à Madame la Ministre Eliane Tillieux¹.

J. Van Russelt précise que la subvention d'Alto a été intégrée à la subvention de la Fédito wallonne. K. Karler souligne l'importance de rapprocher les médecins de la Fédito. J. Van Russelt estime également qu'il est difficile de motiver les jeunes médecins à prendre en charge des usagers de drogues.

Par rapport à l'adhésion du RELIA à la Fédito Wallonne, K. Karler et P.-Y. Bolen soulignent qu'ils ne sont pas là pour obliger le Comité de pilotage du RELIA en quoi que ce soit. Ils respectent l'autonomie des asbl ! K. Karler précise néanmoins que la Fédito wallonne a été agréée en tant que Fédération dans le cadre du décret. Cette association acquiert par conséquent une nouvelle identité. Elle soutient la démarche d'un organe ouvert et le plus représentatif. Chacun a bien sûr la liberté d'adhérer ou pas, toutefois elle soutient l'adhésion des réseaux à la Fédito wallonne. L'intérêt majeur est d'entendre l'ensemble du secteur.

¹ Vous trouverez, en annexe de ce procès-verbal, dans un fichier pdf, l'avis du conseil wallon de la santé.

C. Libon demande s'il y a une obligation de s'affilier à une fédération.

K. Karler insiste sur le principe de la liberté d'association. Toutefois, elle rappelle que la Fédération est bien instituée par le décret. Elle n'oblige donc pas mais encourage à l'affiliation des réseaux.

L. Maisse demande quelles seraient les conséquences d'une non affiliation du RELIA à la Fédito Wallonne.

K. Karler indique qu'elle n'a rien à faire valoir au niveau financier. Ce n'est pas pour cela que le RELIA perdrait ses subsides. Néanmoins, elle ne peut garantir qu'il n'y ait pas une perte d'information et dans la communication en général. P.-Y. Bollen estime également que comme la Fédito Wallonne est reconnue dans le cadre du décret, elle devient un partenaire privilégié de l'administration.

J. Van Russelt rappelle que la Fédito wallonne va mettre en place un groupe de travail « réseau ». Par ailleurs, il rappelle que lorsque la cellule politique drogue sollicite le terrain, c'est chaque fois à la Fédito qu'elle s'adresse. Même au niveau Fédéral, c'est la Fédito qui est sollicitée.

K. Karler estime que cet aspect est également très important. Dans le cadre du transfert du Fonds de lutte contre les assuétudes, l'expertise de la Fédito sera très utile. La Fédito wallonne sera le relais puisqu'elle est reconnue en tant que Fédération.

Th. Lottin constate que la Fédito est devenue un relais incontournable. Il estime qu'il voit mal comment le RELIA pourrait ne pas s'y inscrire. Toutefois, il estime que la Fédito wallonne doit devenir plurielle. Ainsi, par exemple, les hôpitaux devraient pouvoir avoir une place au sein de la Fédito.

S. Pollers ne voit pas pourquoi le RELIA ne pourrait pas avoir cette mission de relais d'information. P.-Y. Bolen précise que l'interlocuteur est la Fédito, c'est le canal de communication.

S. Pollers constate que la Région wallonne a installé le RELIA. Le RELIA peut-il être un endroit où l'on peut disposer de l'information et en faire remonter ? K. Karler indique que cela reste évidemment possible. Toutefois, elle attire l'attention sur le fait qu'il y aura à terme 12 réseaux et de nombreux services agréés. Il est utile d'organiser la communication. P.-Y. Bolen rappelle par ailleurs que les réseaux sont territoriaux. La Fédération se situe à un niveau plus macro. Réseaux et Fédérations n'ont pas la même fonction.

S. Pollers demande quelles sont les informations que les réseaux n'obtiendront pas en même temps que la Fédito wallonne. P.-Y. Bolen insiste pour dire que les finalités des réseaux et de la fédération sont différentes. K. Karler estime que se passer de la Fédération engendrerait une perte de rapidité dans la communication.

S. Pollers indique que son service, situé à Flémalle est un petit service. Elle a mesuré l'importance de participer à un réseau afin d'être informée. Dans un premier temps, elle

participait à un réseau au CHR de la Citadelle. Actuellement elle participe au RELIA. Elle est étonnée car elle estimait que le RELIA allait être une source d'information importante pour son service. Elle n'a pas le temps de s'impliquer dans de nombreux espaces de concertation.

P.-Y. Bolen indique que le fond du débat porte sur l'éventuelle adhésion du RELIA à la Fédito wallonne. Il indique l'importance pour l'administration de s'appuyer sur les réseaux et la Fédération. K. Karler estime que cela ne doublera pas l'investissement des services représentés dans le RELIA.

S. Pollers indique que l'information sera filtrée tout d'abord par la Fédito wallonne. C'est un intermédiaire dont on se serait aisément passé.

J. Van Russelt estime au contraire que la Fédito œuvre pour trouver les meilleures réponses aux problématiques. Ainsi il évoque que pour une réunion relative à la réduction des risques, il avait suggéré à l'administration d'inviter l'ensemble des associations actives en réduction des risques, et même celles qui ne font pas partie de la Fédito. Ceci est un exemple de coordination, du rôle moteur de la Fédito.

K. Karler estime qu'il est important que l'information circule rapidement. Dans le cadre du Fonds de lutte contre les assuétudes, elle souligne que la présence de la Fédito wallonne a été une réelle plus-value.

J. Van Russelt relève que la présence de la Fédito dans le cadre des procédures du Fonds de lutte contre les assuétudes n'avait pas été demandée par la Fédito ! C'est le Fédéral qui l'a souhaité.

L. Maise indique que le nœud du problème réside dans la nouvelle identité de la Fédito wallonne. Il estime qu'il est nécessaire que la Fédito assure une représentation des nouveaux services membres. Il s'agit de s'assurer que la Fédito représente aussi des structures qui, à l'origine de sa création, ne partageaient pas ses idées. Il est donc important que la Fédito puisse tenir compte de la diversité des points de vue. Si F. Gustin représente le RELIA à la Fédito, il devra en être le garant.

P.-Y. Bolen rassure en indiquant que la Fédito doit être évaluée annuellement.

J. Van Russelt précise que ce débat a eu lieu à la Fédito wallonne. Il est clair que la Fédito wallonne ne va pas renier sa charte. Il rappelle néanmoins que la Fédito compte parmi ses membres des institutions ayant des optiques très différentes ! Il souligne que ce n'est plus aussi clivé que voilà 15 ans, à la différence de la Fédito Bruxelloise qui a, par exemple, exclu les services des plans de prévention.

S. Pollers estime qu'il est paradoxal d'une part de fédérer des institutions sur base de l'acceptation d'une charte et d'autre part de vouloir prôner l'ouverture.

Th. Lottin constate que la Fédito change d'identité. Cette identité pourra évoluer et être modifiée à mesure que de nouveaux membres s'y infiltrent.

L. Maisse estime que la communication entre la Fédito et les réseaux est importante. Dès lors, l'importance du rôle joué par les coordinateurs de réseaux doit être soulignée.

S. Pollers se demande dans quelle mesure le RELIA peut être un interlocuteur dans le montage proposé.

M. Martin constate la crainte de certains de disparaître au profit d'un niveau plus large. La crainte de perdre en termes de représentation est également présente. Toutefois, il faut constater que les deux niveaux sont institués. A son sens, il ne faut pas qu'un niveau soit subordonné à l'autre ! Le Relia ne doit pas devenir le sous ensemble d'un plus grand ensemble. Il souligne également que la Fédito wallonne doit dépasser les idéologies.

P.-Y. Bolen estime qu'il n'y a pas de concurrence entre la Fédération et les réseaux. La Fédération n'a pas été agréée pour annihiler les réseaux.

S. Pollers estime que la crainte d'être sous tutelle est bien présente. M. Martin indique que l'on ne peut pas éviter qu'il y ait des fantasmes de ce type avec ce genre de montage.

L. Maisse relève que la Fédito va fédérer des réseaux et des institutions déjà membres de la Fédito.

J. Van Russelt précise que deux places d'administrateurs sont garanties pour des représentants des réseaux. C'est une garantie pour les réseaux d'être représentés au conseil d'administration de la Fédito.

L. Maisse demande s'il n'y a pas de risque de conflit d'intérêt pour des gens qui sont à la fois là pour leur institution et pour le réseau ?

K. Karler indique qu'elle est bien consciente que le travail en réseau n'a pas attendu le décret pour exister. Parfois des concertations ont lieu et leurs résultats n'aboutissent pas aux bons endroits. La Fédération aura le rôle de singulariser les choses.

P.-Y. Bolen indiquent que les réseaux ont des informations que la Fédito n'a pas et vis-versa. Un meilleur échange d'information est primordial !

F. Gustin remercie Madame Karler et Monsieur Bolen d'avoir participé à notre réunion et d'avoir éclairé les membres du RELIA sur ce sujet sensible. Il propose d'organiser un vote relatif à la demande d'adhésion ou non à la Fédito wallonne lors de la prochaine réunion du comité de pilotage du RELIA.

- **Ordre du jour de la réunion du Comité de pilotage du RELIA du jeudi 2 février 2012, de 10h00 à 12h00, au siège de la PFPL :**

10h00

- **Accueil d'une délégation de représentants de la zone 4 : une fusion est-elle possible ?**

10h50

- **Approbation du projet de procès-verbal du 8 décembre 2011 ;**
- **Position quant à la demande d'adhésion à la Fédito wallonne : VOTE ;**
- **Désignation d'un Président (conformément au ROI, cette question est à l'ordre du jour du premier Comité de pilotage de l'année) : VOTE ;**
- **Divers – RELIA'S NEWS – site ; ...**

11h10

- **Accueil d'une délégation de représentants de l'initiative « Risquer moins » : quid de la coordination de ce réseau de réduction des risques en milieu festif ?**

Vu les nombreux points à l'ordre du jour, la présentation du Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Liège (A. Fiévet) est reportée à la prochaine réunion du Comité de pilotage du RELIA.